

Le Rwanda et la République démocratique du Congo David et Goliath dans les Grands Lacs

Pierre Jacquemot

DANS **REVUE INTERNATIONALE ET STRATÉGIQUE 2014/3 n° 95**, PAGES 32 À 42
ÉDITIONS **IRIS ÉDITIONS**

ISSN 1287-1672

ISBN 9782200929008

DOI 10.3917/ris.095.0032

Date de mise en ligne : 01/10/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2014-3-page-32?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour IRIS éditions.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Pierre Jacquemot
Chercheur associé à l'IRIS.

Résumé

Déjà dans les années 1930, l'argument du « trop plein – trop vide » a servi à justifier l'envoi de Rwandais en terres congolaises. Il en a résulté l'enracinement d'une minorité d'origine rwandophone en terres des Kivus, prétexte pour des incursions au motif sécuritaire. Les métastases du génocide rwandais se firent longtemps sentir. Les conséquences, humaines comme économiques, ont été terribles pour la République démocratique du Congo. Le contrôle des mines et des circuits de sortie a été, pour le Rwanda, une manière de continuer la guerre sous une autre forme et de créer une base d'accumulation du capital pour un pays sans ressources naturelles et enclavé. À présent, le Rwanda de Paul Kagamé, fort de ses réussites économiques, peut s'émanciper de ses deux rentes constitutives, celle de l'aide étrangère fondée sur la compassion et celle du secteur minier fondée sur l'exploitation du voisin.

Abstract

Already in the 1930s, the argument of the “too full-too empty” served to justify sending Rwandans into Congolese lands. It resulted in the implanting of a minority of rwandophone origin in the lands of Kivus. It was also a pretext for carrying out raids on security grounds. The metastases of the Rwandan genocide were tragic. The human as well as the economic consequences were terrible for the Democratic Republic of the Congo. The control of mines and circuits of exit was for Rwanda a way of continuing the war under another form and of creating a basis of accumulation of capital for a landlocked country without natural resources. At the moment, Paul Kagamé's Rwanda, thanks to its economic success, can free itself from its two main foundations: aid from compassion and rent from mining exploitation.

Le Rwanda et la République démocratique du Congo

David et Goliath dans les Grands Lacs

Pierre Jacquemot

Comme de dire du bien du Rwanda, dire du mal de la République démocratique du Congo (RDC) est un exercice facile tant sont nombreux les rapports alarmistes des Nations unies, les mauvais classements internationaux, les réquisitoires des organisations non gouvernementales et les reportages chocs nourrissant les motifs d'indignation. La critique est vive parmi les Congolais eux-mêmes. Une phrase revient à Kinshasa : « Congo ekobonga te », « Le Congo ne sortira jamais de ce trou dans lequel il se trouve. »

Le Congo est-il l'illustration parfaite d'un « État failli » ? Cinquante-quatre ans après son indépendance, le bilan est assurément dramatique. Pourquoi les pouvoirs successivement en place ne sont-ils pas parvenus à créer des institutions robustes ? Pays trop vaste pour être efficacement gouverné ? Incapacité des élites à gérer l'héritage colonial ? Rôle pervers des grandes puissances, notamment pendant la guerre froide ? Une autre hypothèse est rarement étudiée : la cupidité des voisins. Elle a une certaine pertinence. Dans l'histoire tragique du grand – par la superficie – Congo, le rôle du Rwanda, presque cent fois plus petit, n'a certes probablement pas été le plus décisif, mais il a exercé son influence.

L'enracinement d'une minorité rwandophone au Kivu

Les conflits des Grands Lacs s'alimentent de plusieurs contentieux fossilisés, d'animosités anciennes, de haines sédimentées et de diverses compétitions autour des positions de rente. Autant d'ingrédients qui ont

leur propre histoire et qui se nourrissent mutuellement. Pendant la période coloniale, de nombreux paysans rwandais furent installés sur les collines de Masisi, aménagées pour la circonstance : 25 000 ont été déplacés entre 1933 et 1945, 60 000 entre 1949 et 1955. Au demeurant, les migrations organisées à l'initiative des autorités belges ne constituaient qu'un peuplement supplétif par rapport aux migrations de population plus spontanées, qui se déversaient dans l'agriculture et l'élevage. Aussi l'administration coloniale estimait-elle déjà en 1955 à 170 000 le nombre de Rwandais installés au Congo. S'est ainsi installée la communauté rwandophone des Banyamulenges – littéralement, ceux qui viennent de Mulenge, un affluent de la Ruzizi.

Après l'indépendance du Congo, en 1960, chaque crise politique dans les pays voisins, le Rwanda et le Burundi, s'est traduite par une nouvelle vague de réfugiés, concurrents d'autant plus indésirables que les espaces de culture étaient exigus et que les conflits politiques empruntaient le langage agressif de l'ethnicité. Jusqu'en 1973, le flux est d'une vingtaine de milliers par an, grossissant les rangs des rwandophones sédentarisés. L'adaptation se fit d'autant plus aisément que le Kivu ressemble aux pays d'origine de ces migrants : une succession de montagnes verdoyantes, une culture commune de la vache et du bananier, des langues proches, des traditions de pouvoir royal équilibré par des contre-pouvoirs¹. La seule distinction pertinente était alors celle liée à l'origine, entre autochtones (Hunde, Nande, Nyanga), d'un côté, et allochtones (Hutu et Tutsi), de l'autre, quelle que soit leur condition sociale².

Le débat sur la nationalité date de l'époque du maréchal Mobutu Sese Seko, quand fut dénoncé le pseudo-projet de certains leaders tutsis de détachement du Kivu du Congo, en vue de créer la « République des Volcans » par la fusion avec l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Face à la mise en cause de leur nationalité et, par voie de conséquence, de leurs acquis fonciers, les Banyamulenge ne pouvaient que s'organiser en résistance. À peu près partout dans la région du Kivu émergèrent des « mutuelles ethniques », structures d'entraide et d'autodéfense. Elles allaient exacerber les affrontements. Les incidents sanglants furent nombreux dans les deux sites économiques stratégiques de l'Est de ce qui était devenu le Zaïre : le Masisi (1991, 1993) et Walikale (1992). Du fait de la défaillance de l'État à établir la sécurité, des milices d'autodéfense s'organisèrent dans les villages, se donnant le nom de « maï maï » (invulnérables).

1. Marie-France Gros et François Misser, *Géopolitique du Congo (RDC)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2007. Voir aussi David Van Reybrouck, *Congo. Une histoire*, Paris, Actes Sud, 2012.
2. Voir Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers, *Conflict and Social Transformation in Eastern Congo*, Gand, Academia Press, 2004.

Les « métastases du génocide rwandais » en terres congolaises

Le déchaînement de violence qui emporta le Rwanda pendant les trois mois de 1994 restera longtemps présent dans la mémoire universelle comme une lourde culpabilité collective. Mais pourquoi oublie-t-on les suites de ce génocide atroce dans le pays voisin ? Deux poids, deux mesures ? Le Zaïre, qui devint ensuite la RDC, n'est pas parvenu, vingt ans après, à traiter ce que la journaliste belge Colette Braeckman nomme « les métastases du génocide rwandais »¹. Pourtant, les faits s'imposent et les récits convergent sur l'extrême barbarie qui régna – et qui continue de régner – au Congo depuis le drame rwandais. Et la juste compassion exprimée envers les victimes du génocide au Rwanda n'exclut pas de dénoncer les atrocités commises par la suite sous les ordres de certains de ses dirigeants.

Rappelons les faits. En quatre jours, en juillet 1994, 1,5 million de Hutus rwandais convergèrent vers la ville frontalière de Goma, fuyant les conséquences de la tragédie que certains d'entre eux avaient provoquée. La catastrophe humaine représentée par cet afflux dans les provinces de l'Est sera le signal du transfert de l'ancestral conflit ethnique rwandais au Congo.

À Kigali, on fut très vite convaincu que les camps de réfugiés nés de cette situation étaient sous la coupe des milices hutues Interahamwe – créées en 1992 par le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), parti du président rwandais Juvénal Habyarimana – et de membres hutus de l'ancienne armée rwandaise, donc d'anciens génocidaires. Sous prétexte que ces derniers préparaient une invasion, la nouvelle armée rwandaise de Paul Kagamé fut convaincue de la nécessité de défendre l'intégrité territoriale du pays en occupant la partie orientale du Zaïre. Derrière cette raison militaire se cachait une autre, beaucoup moins avouable, corroborée notamment par les rapports de l'Organisation des Nations unies (ONU) à l'époque : le dessein de Kigali était de profiter du chaos ambiant pour faire main basse sur une partie des richesses du Zaïre. En 1996, les rebelles de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, luttant contre le régime honni du maréchal Mobutu et appuyés par les armées du nouveau régime du Rwanda et de l'Ouganda, progressèrent rapidement dans les régions orientales. La descente aux enfers sera cruelle. Il en résulta tant d'agressions et de violences, dans un

**La guerre au Congo oriental est le
conflit le plus meurtrier depuis la fin de
la Seconde Guerre mondiale**

1. Colette Braeckman, *Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale*. Paris, Fayard, 2003. Voir également Pierre Cappelaeere, *Congo (RDC). Puissance et fragilité*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 117 et s.

contexte de misère généralisée, que cela ne pouvait conduire qu'à un nouveau désastre humain, cette fois en terres congolaises.

Certaines estimations sont effroyables : pour l'ensemble du pays, sur la période allant de 1996 à 2007, le nombre de « décès excédentaires », c'est-à-dire de morts additionnelles par rapport au taux standard de mortalité, dues aux conséquences des conflits au Congo, serait de 5,4 millions, morts aux combats exclus. Cela fait de la guerre au Congo oriental le conflit le plus meurtrier depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Certains récits sont terrifiants, comme ceux relatés dans le *Rapport Mapping* du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), rendu public en octobre 2010, qui mentionne « les attaques systématiques et généralisées [...] ayant pour cible de très nombreux réfugiés hutus rwandais et des membres de la population civile hutu et causé leur mort, [qui] révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crime de génocide » (article 517)¹. Peut-on parler de « contre-génocide » ? L'expression est forcément exagérée, et totalement insupportable pour des journalistes ou des membres d'associations des droits de l'homme qui ont fait de P. Kagamé le héros qui a mis fin au génocide dans son pays. Il est cependant incontestable qu'il s'agit de « crimes contre l'humanité », et le rapport onusien fait mention de la « nature systématique, méthodique et préméditée » des attaques contre les Hutus et révèle le nombre important de victimes congolaises collatérales.

Les zones occupées par le Rwanda et l'Ouganda furent systématiquement dépouillées de leurs ressources. Les stocks de minerais, mais aussi de café,

Les zones occupées par le Rwanda et l'Ouganda furent systématiquement dépouillées de leurs ressources

de bois, le bétail et les fonds qui se trouvaient dans les territoires conquis furent transférés vers les deux pays provisoirement alliés ou exportés sur les marchés internationaux. La convoitise était si pressante que occupants en

vinrent, en août 1999, à se battre féroce­ment à Kisangani, dans une débauche de tirs de mortiers et de combats au corps à corps qui n'avaient d'autres motifs que le contrôle des diamants de la région. Pour les nouveaux petits despotes, spéculateurs et mercenaires, la persistance de l'insécurité était devenue le moyen le plus rapide d'enrichissement.

Par la suite, une fois les stocks épuisés, les occupants passèrent à un stade plus systématique et intensif d'exploitation des ressources sur un territoire totalement fragmenté et incontrôlé par Kinshasa. Furent mis en mouvement tous les intérêts régionaux : les Rwandais et les Ougandais, puis les Angolais et les Zimbabwéens, devenus alliés, ainsi que des sociétés occidentales, qui

1. HCDH, *République démocratique du Congo, 1993-2003. Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, Genève, août 2010.

reprirent les concessions exploitées jusque-là par des sociétés juniors. L.-D. Kabila ne pouvait payer les échéances de l'État qu'en bradant le patrimoine minier, foncier et forestier, comme Mobutu l'avait fait avant lui. Joseph Kabila, qui succéda à son père en 2001, poursuivit le mouvement. Rien qu'entre juin 2003 et décembre 2005, plus de 2 000 droits miniers furent accordés. Dans le même temps, une nouvelle génération de commerçants émergea, plus à l'aise dans le commerce transfrontalier que les aventuriers et les spéculateurs, qui avaient dilapidé leurs avoirs issus de la rente en dépenses ostentatoires plutôt qu'en investissements. Le pillage s'institutionnalisa.

Les accords de paix de Lusaka d'abord, en 1999, puis de Pretoria et de Luanda, en 2002, sont venus relativement stabiliser la région, avec notamment le départ des 20 000 soldats rwandais présents dans l'Est de la RDC. Cependant, en dépit de tous ces accords, de ceux qui ont suivi (Nairobi 2006), de la présence de 20 000 casques bleus et de l'organisation d'élections nationales en RDC (2006 et 2011) qui ont conforté J. Kabila, de nombreux groupes armés, parrainés par des gouvernements étrangers, ont continué à opérer sur le territoire congolais. Cette instabilité chronique a anéanti toute possibilité de développement durable du pays et rendu impossible la normalisation des relations entre Kinshasa et Kigali.

En octobre 2003, le dernier soldat rwandais s'est officiellement retiré du Congo. Mais la présence rwandaise dans l'Est n'a jamais cessé, appuyant l'action de groupes armés violents, à l'instar du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) du rebelle tutsi Laurent Nkunda, puis, après sa chute, du Mouvement du 23 mars (M23), reprenant les mêmes combattants déçus par les tentatives de démobilisation et de réintégration dans l'armée congolaise. Ceux-ci visaient l'éradication des derniers génocidaires hutus des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) encore cachés dans les collines du Kivu et parvinrent à prendre la capitale provinciale de Goma en novembre 2012, sous le regard impuissant des casques bleus. Le choix des sites des opérations – terroirs riches en sous-sol et en terres de pâturage – a conduit à conforter la thèse selon laquelle le Rwanda, par ces rebelles interposés, était effectivement venu consolider ses positions économiques dans l'Est de la RDC.

Une économie de guerre

Le « modèle de la convoitise » (« greed model ») sert souvent de système explicatif pour un conflit du type de celui qui règne dans les Grands Lacs. Selon ce modèle, l'exportation de minerais accroît, dans un territoire donné, le risque de guerre de quatre manières : elle permet le financement des rebelles et des armes, elle aggrave la corruption de l'administration, elle crée des incitations à la sécession ou à la balkanisation, et elle augmente la vulnérabilité de la population aux chocs exogènes.

L'existence de racines économiques à la situation de violence qui prévaut dans le Congo oriental est avérée par de nombreux rapports¹. Encore faut-il qu'elles trouvent un terreau favorable : un État « failli », marqué par le déficit des gouvernances passées et actuelles, doté d'une démocratie inachevée et précaire et qui, en outre, souffre de la « malédiction des matières premières », c'est-à-dire une utilisation non productive de ses ressources naturelles. La grande taille du Congo – 2 345 409 km², soit quatre fois la France – joue également un rôle : les mouvements rebelles peuvent opérer avec une relative facilité dans les régions éloignées du pouvoir central, enclavées par le manque d'infrastructures.

Le Rwanda est, pour sa part, un petit pays, qui compte 11 millions d'habitants sur une superficie d'à peine 26 338 km², dépourvu de façade maritime, de ressources minières et pétrolières, n'exportant que du café et du thé. Des rapports d'experts de l'ONU pointent encore régulièrement du doigt sa responsabilité, systématique et permanente, dans le pillage des ressources congolaises. Le dernier rapport date de janvier 2014 et met clairement en cause, d'une part, le soutien du Rwanda aux forces rebelles du M23 et, d'autre part, les transits frauduleux de coltan et d'étain *via* Kigali². Les deux observations ne sont pas explicitement reliées mais le pas est franchi par la plupart des analystes, comme Pierre Péan, qui reprend de larges extraits des rapports pour démontrer

l'exploitation abusive dont est victime le Congo depuis vingt ans³.

Pendant des années, les minerais du Congo ont passé la frontière pour recevoir une étiquette au Rwanda

Depuis 2010, l'exportation de minerais (cassitérite, coltan et tungstène) est devenue la première source de rentrée de devises du Rwanda, dépassant pour la première fois l'exportation du thé. En 2013,

les minerais représentaient 28 % du total des exportations⁴. Or, le Rwanda ne dispose pas des gisements de taille suffisante pour fournir une telle production. En fait, pendant des années, les minerais du Congo ont passé la frontière pour recevoir une étiquette au Rwanda. Une fois mis en fûts et chargés dans un petit avion assurant la liaison avec Goma, ils sont majoritairement transférés à Kigali, plaque tournante du trafic, où ils peuvent trouver une légalité en devenant, après une première transformation, un « produit made in Rwanda ». Le corridor rwandais conduit ensuite à Mombasa et Dar es-Salaam, pour se poursuivre vers l'Europe, les Émirats arabes unis et, surtout, l'Asie⁵. Tous les éléments

1. Voir notamment Nations unies, *Rapport final du groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, New York, 13 février 2008, S/2008/43.
2. En janvier 2014, profitant de son statut de membre du Conseil de sécurité, le Rwanda a tenté de bloquer ce rapport portant des « accusations sur le soutien du Rwanda au M23 et le recrutement sur son sol de supplétifs combattant en RDC ».
3. Pierre Péan, *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010.
4. OCDE, Banque africaine de développement, PNUD et Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, *Perspectives économiques de l'Afrique*, Paris, éditions OCDE, 2013.
5. L'or de l'Ituri emprunte plutôt le corridor ougandais et celui du Sud-Kivu passe par le Burundi, où

constitutifs d'un véritable « modèle » d'économie de guerre sont réunis dans les Grands Lacs : une rente minière facile à mettre en valeur avec un faible investissement industriel – mais avec des coûts de sécurité élevés –, une main-d'œuvre disponible et aisée à exploiter, un réseau commercial efficace, un mode d'accumulation simple reposant sur un système financier élémentaire, un réseau internationalisé de vente de minerais et un autre pour l'approvisionnement en armes.

Installé il y a vingt ans, ce modèle demeure, mais évolue. Les racines des conflits ne se résument pas à la seule rapacité autour des ressources minérales.

Dans la longue durée, des enjeux démographiques, liés à l'occupation de l'espace dans les Grands Lacs, nourrissent les tensions ethniques, exacerbées par les haines accumulées depuis des décennies. Dans ce contexte, l'exploitation des ressources minières est plutôt un facteur aggravant, et la violence endémique qui règne dans les Grands Lacs est

amplifiée par la militarisation de l'économie et la fraude massive. Les facteurs psychosociologiques sont également déterminants. Les tensions internes nourrissent des processus identitaires fondés sur la construction et le rejet de l'Autre, dont la diabolisation est amplifiée par les médias – la radio, notamment – et les discours de haine¹.

Depuis vingt ans, le système rwandais repose sur deux sources de rentes : l'aide étrangère issue de la compassion post-génocide et la ponction minière du voisin

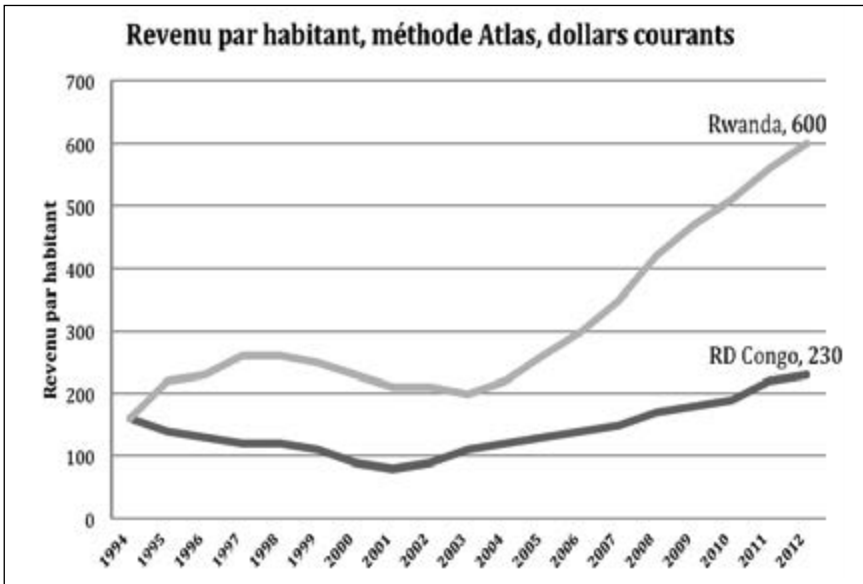
Le décollage économique du Rwanda grâce aux rentes issues de l'aide étrangère et de l'exploitation minière

Le contraste entre les trajectoires économiques du Rwanda et de la RDC est saisissant. Sensiblement identique à celui de la RDC en 1994, le revenu par tête du Rwanda est désormais 2,6 fois supérieur. Tous les autres indicateurs divergent, en particulier en matière de développement humain et de gouvernance (indice Mo Ibrahim).

Depuis vingt ans, le système rwandais repose sur deux sources de rentes : l'aide étrangère issue de la compassion post-génocide et la ponction minière du voisin. Pour légitimer son pouvoir, P. Kagamé a eu en permanence besoin

¹ les droits de douane à l'exportation sont moins élevés qu'en RDC.

1. Samuel Solvit, *RDC : rêve ou illusion ? Conflits et ressources naturelles en République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2010.



Principaux indicateurs économiques et humains	RDC	Rwanda
Population (en millions)	65,7	11,4
Superficie (km ²)	234 500	2 600
Densité de population (hab./km ²)	30	428
Produit intérieur brut en PPA (millions de dollars) en 2012	17 200	7 103
PIB par habitant en PPA (dollars)	396	620
Flux d'aide extérieure (en millions de dollars) en 2011	254	1 278
Population sous le seuil de pauvreté (%)	71,3 %	44,9 %
Espérance de vie	49 ans	57,5 ans
Accès à l'eau potable pour 1 000 hab.	45	65
Téléphone pour 100 hab.	23,1	40,6
Internet pour 100 hab.	1,2	7
Indice Mo Ibrahim (2012)	32/100	51/100

Sources : Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Banque africaine de développement, Mo Ibrahim Foundation.

de ranimer la flamme du génocide et de chercher des boucs émissaires – belges et français –, afin de réunir le pays autour d'une explication simpliste du drame et organiser la réconciliation. L'instrumentalisation intelligente du génocide a tout particulièrement bien fonctionné auprès des partenaires anglo-saxons et scandinaves. Vingt ans après le drame, la « rente compassionnelle » génératrice d'aide étrangère et de soutien diplomatique s'érousse. Elle s'amenuise avec la baisse de l'assistance à Kigali des pays occidentaux, craignant d'être accusés de soutenir un pays impliqué dans la pérennité du conflit dans les Grands Lacs. Moins enclins à louer les vertus de P. Kagamé – le portrait-type du dirigeant

africain « moderne » –, les plus fidèles alliés de Kigali ont été unanimes à dénoncer, en 2012, son rôle dans la déstabilisation de l'Est de la RDC et sa responsabilité supposée dans l'assassinat de dissidents rwandais à l'étranger.

Peut-on affirmer que la rente minière et foncière du Congo a constitué la base de l'accumulation « primitive » du capital au Rwanda, et qu'il pourrait aujourd'hui s'en passer, après l'avoir utilisée notamment dans des investissements d'infrastructures? La thèse est séduisante et nous l'adoptons volontiers. Le détournement de la rente minière congolaise s'épuise parce que la source se tarit sous le coup des mesures internationales sur le contrôle de l'origine des minerais – notamment la loi américaine Dodd-Frank de 2010 – et la mise en place de dispositifs de traçabilité et de certification.



L'avenir est donc incertain. Mais Kigali ne manque pas d'arguments pour relancer l'aide et mobiliser les investisseurs étrangers sur d'autres critères. Sur le plan du développement, des succès remarquables ont été enregistrés depuis 2000 : une forte croissance, accompagnée d'une réduction rapide de la pauvreté. Entre 2001 et 2013, le taux de croissance du PIB réel a atteint, en moyenne, 8 % par an. Le taux de pauvreté est passé de 59 % en 2001 à 45 % en 2011. En outre, le Rwanda a été classé dans le peloton de tête des pays réformateurs dans l'édition 2014 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale¹ et figure parmi les dix économies affichant les progrès les plus marqués ; il occupe désormais la deuxième place en Afrique subsaharienne en ce qui concerne la facilité de faire des affaires. Les objectifs de développement du Rwanda à long terme sont désormais ancrés dans sa *Vision 2020*², dont l'ambition est de transformer une économie à faible revenu fondée sur l'activité agricole en une économie de services basée sur la technologie et le savoir. Le petit pays s'est émancipé. Il s'est ouvert vers l'Est en adhérant à l'East African Community, avec le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et le Burundi.

Choyé des institutions de Bretton Woods autant que son grand voisin est malmené et traité de mauvais élève, le Rwanda se présente comme l'illustration parfaite de l'« autocratie réformiste » – ou de la « démocrature ». Sous le couvert de sa « bonne gouvernance », il est considéré comme efficacement dirigiste. Parfaitement équipé pour mener à bien la modernisation, au prix d'entorses aux droits de l'homme, le pays séduit les investisseurs aux stratégies indexées sur le « climat des affaires ». Ce type de régime a une certaine efficacité : l'important n'est-il pas de contrôler l'effervescence sociale, de l'orienter vers des buts convergents et de réduire les revendications coûteuses des populations au profit des investissements productifs à moyen et long terme? Cependant, les qualités

1. Banque mondiale, *Doing Business 2014. Economy Profile: Rwanda*, Washington, 2013.

2. République du Rwanda, *Vision 2020 du Rwanda*, Kigali, 2000.

instrumentales dont se pare le régime de P. Kagamé depuis vingt ans, fussent-elles « bienveillantes » et efficaces, ne sont pas sans danger et risquent à leur tour de s'épuiser dans la durée sous la pression des aspirations aux libertés. Les dirigeants

Le Rwanda se présente comme l'illustration parfaite de l'« autocratie réformiste » – ou de la « démocrature »

rwandais ont bien compris que leur pays pourrait tout perdre s'ils laissent les choses en l'état : crédibilité auprès des partenaires occidentaux, instabilité chronique aux frontières et risques de conséquences des libertés démocratiques intérieures

sacrifiées. Au pays des mille collines, la prudence reste toujours de mise et l'orage peut se déclarer sans prévenir. Aussi vaut-il mieux anticiper : des efforts sont engagés pour garantir les droits politiques et les libertés individuelles, et plusieurs textes ont notamment été adoptés en 2013 et 2004 afin d'améliorer la réglementation des médias, d'encourager la participation citoyenne et de promouvoir la transparence. Le Rwanda est aujourd'hui à un tournant. Il peut désormais oublier la RDC, ses mines et ses terres, dont il n'a plus besoin. ■